

Dépollution de la friche Legré Mante à Marseille : pour la justice, l'État a failli

Le tribunal administratif de Marseille rappelle au préfet ses obligations : veiller à ce que la dépollution de la friche industrielle de Legré Mante, à la Madrague de Montredon, soit réalisée. Une décision de justice qui vient rappeler celle de décembre 2024, après des années d'inaction.



Le promoteur va devoir dépolluer le site industriel avant de lancer son projet immobilier. (Photo : VA)

Par Violette Artaud,, le 7 Oct 2026

Lien : <https://marsactu.fr/depollution-de-la-friche-legre-mante-a-marseille-pour-la-justice-letat-a-failli/>

La justice en remet une couche. Après sa décision historique en décembre 2024, dans laquelle il enjoint à l'État de dépolluer une partie du littoral Sud de la ville, le tribunal administratif de Marseille rappelle de nouveau à l'ordre les pouvoirs publics.

Près de deux ans plus tard, la justice, sollicitée par l'association Union Calanques Littoral, fait le même constat que les riverains de ce petit quartier anciennement ouvrier : rien ne se passe sur le site de l'ancienne usine Legré Mante, à la Madrague de Montredon (8^e arrondissement). Pourtant, ici comme sur le reste du littoral Sud, certaines zones présentent des taux de concentration en métaux lourds au-delà des seuils en vigueur, vestiges du passé industriel du secteur.

Dans sa précédente décision, la justice citait pourtant expressément le site de Legré Mante : "*[Le tribunal] enjoint au préfet des Bouches-du-Rhône de mettre en œuvre, en ce qui concerne le site de l'ancien site industriel de Legré Mante, les pouvoirs de police spéciale en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, dans un délai de dix mois*", pouvait-on y lire. Délai largement dépassé, donc.

"Le jugement n'a pas été exécuté"

Si d'importants travaux de dépollution — au budget pharamineux de 14 millions d'euros — ont bel et bien été lancés le long de la route des Goudes, sur le site privé, c'est la lenteur des opérations qui est remarquable. Dans sa décision rendue le 29 septembre dernier et consultée par *Marsactu*, le tribunal pointe l'absence totale de dépollution du site : "*L'injonction prononcée porte notamment sur la réalisation d'opérations de dépollution. Le préfet des Bouches-du-Rhône, malgré les diligences accomplies, ne justifie notamment pas avoir réalisé les mesures de dépollution. Ainsi, le jugement n'a pas été exécuté.*"

"Ce que nous demandons, c'est que la loi soit appliquée comme c'est le cas dans le reste des calanques", réagit Roland Dadena, le président de l'association requérante. Le tribunal va maintenant ouvrir une "procédure juridictionnelle" qui vise notamment à fixer une astreinte, son montant et la date de sa prise d'effet. "Une belle satisfaction" pour Florent Tizot, avocat du cabinet TTLA qui représente l'Union Calanques Littoral.

"Une autre phase d'instruction va être ouverte, puis une nouvelle audience doit avoir lieu rapidement, puisque l'exécution se fait sous l'égide de l'urgence", rappelle-t-il. Contactée, la préfecture n'a pas donné suite à nos sollicitations dans les délais impartis à la publication de cet article.

Cette nouvelle décision intervient alors qu'une procédure de consultation publique en ligne est en cours sur le projet déposé par le fonds d'investissement Ginkgo, sur les terrains pollués de Légré Mante. Celui-ci prévoit d'implanter sur le site de l'ancienne usine un programme immobilier de 140 logements et 254 places de stationnement. Un projet forcément rentable, censé être le pendant d'une dépollution des lieux qui traîne depuis plusieurs années maintenant. La difficulté étant justement d'équilibrer ces deux volets.